n°8 - Eté/Automne 2024

com' com

BULLETIN COMMUNAUTAIRE

Plaine Limagne

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLUiH

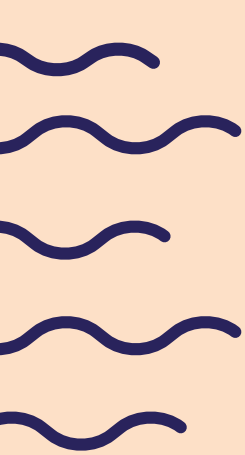

CONSTRUIRE L'AVENIR ENSEMBLE...

AIGUEPERSE

ARTONNE

AUBIAT

BAS-ET-LEZAT

BEAUMONT-LÈS-RANDAN

BUSSIÈRES-ET-PRUNS

CHAPTUZAT

EFFIAT

LIMONS

LUZILLAT

MARINGUES

MONS

MONTPENSIER

RANDAN

SAINT-AGOULIN

SAINT-ANDRÉ-LE-COQ

SAINT-CLÉMENT-DE-RÉGNAT

SAINT-DENIS-COMBARNAZAT

SAINT-GENES-DU-RETZ

SAINT-PRIEST-BRAMEFANT

SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

SARDON

THURET

VENSAT

VILLENEUVE-LES-CERFS

Le mot de Claude Raynaud

Président de Plaine Limagne.

A l'occasion de cette nouvelle édition du bulletin communautaire qui parait pour la première fois en été, je souhaite vous tenir informer des dernières actualités de votre communauté de communes.

2024, une année charnière

Premièrement, c'est cette année que sera **inauguré l'espace Saint-Exupéry à Aigueperse**, après presque 4 ans de travaux et 6 ans d'études. Cet équipement structurant pour le territoire sera entièrement dédié aux familles et aux enfants.
Ensuite, **le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal** va entrer dans sa dernière ligne droite avec l'arrêt du document en fin d'année et la transmission aux partenaires institutionnels (État, chambres consulaires, communes...) de se prononcer, pour une entrée en vigueur au début de l'année 2026.

Cette année est également marquée par **le lancement du chantier sur la santé et l'action sociale**. Plaine Limagne a décidé de créer son centre intercommunal d'action sociale pour reprendre en main la politique d'autonomie à domicile sur le territoire. Un mot d'ordre : simplifier et clarifier. Pour les habitants, cela passera par un guichet unique pour l'aide, le soin et le portage de repas, et un seul intervenant sur tout le territoire. Sur ce point, Plaine Limagne va travailler avec la communauté de communes Entre-Dore et Allier et le SIASD Maringues-Lezoux-Vertaizon.

2024, c'est aussi le lancement des études pour la création d'une zone d'activité économie à Maringues, le début des travaux pour la création d'une maison de la rivière à Maringues, le lancement du chantier de l'espace culturel de Randan, le début de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan... Une année encore riche et dense pour rendre notre territoire toujours plus attractif et agréable à vivre.

Je vous souhaite une bonne lecture et un très agréable été.

SOMMAIRE

3
Actualités

4
PLUi H
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le plan Local de l'Habitat

6
OPAH
Des aides en faveur de l'habitat

7
CIAS
Service Unifié

Directeur de la publication : Claude Raynaud - Crédits photos : Service communication Plaine Limagne, Freepik - Rédaction : communauté de communes Plaine Limagne Conception : Service communication Plaine Limagne - Impression : Sic Impression Tirage : 10 000 ex. - ISSN 2646-1757 - Date de parution : juin 2024

SANTÉ

La santé, une des priorités

Plaine Limagne a souhaité se doter d'un Contrat Local de Santé (CLS) pour améliorer la santé des habitants à travers un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cet engagement volontaire de cinq ans vise à coordonner des actions de santé, de prévention et de soins, ainsi qu'à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé en s'appuyant sur les priorités du Projet Régional de Santé. Dans ce cadre, Plaine Limagne accueille une coordonnatrice en charge du CLS qui travaillera avec les acteurs locaux pour élaborer un plan d'actions concerté. Des groupes de travail thématiques seront mis en place pour impliquer habitants, professionnels de santé et élus dans cette démarche participative visant à promouvoir le bien-être au sein de la communauté de communes.

ENFANCE-JEUNESSE

L'espace Saint-Exupéry ouvre ses portes !

Ce nouvel équipement est dédié à l'enfance-jeunesse avec des salles d'activités, une restauration, des extérieurs... Les accueils de loisirs d'Aigueperse et d'Effiat, la crèche et le relais petite enfance actuellement situés à la Maison Nord Limagne vont y déménager progressivement.

Le 8 juillet, l'accueil de loisirs accueillera vos enfants pour les vacances d'été. La crèche ouvrira ses portes pour le 27 août et enfin le relais petite enfance vous recevra à la rentrée de septembre.

Ce chantier, à plus de 5 millions d'euros, a été cofinancé par l'État, la CAF, le Département, la Région, l'Union Européenne et la MSA.

TOUS À VÉLO !

De Nevers à Langogne à vélo ? Ce sera bientôt possible avec la future Via Allier (v70). Le projet mené conjointement par Plaine Limagne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme verra le jour d'ici 2026 avec l'ouverture du premier tronçon Joze-Maringues en 2025. La véloroute rejoindra ensuite Vichy via le pont de St-Yorre. Une autre véloroute verra également le jour en 2025 le long de la Morge pour rejoindre Riom et les Volcans d'Auvergne (projet porté par Riom-Limagne et Volcans). Au carrefour de ses routes, à Maringues, Plaine Limagne va créer une Maison de la Rivière pour offrir des services aux cyclistes et permettre aux touristes et aux habitants de (re-)découvrir le territoire par le prisme de ses rivières (Allier et Morge). Rendez-vous donc en 2025 !

Qu´est-ce qu´un PLUi H ?

Le **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **i**ntercommunal valant programme local de l'**H**abitat est un document d'urbanisme porté par la communauté de communes Plaine Limagne qui guide le développement des communes et fixe les principaux objectifs d'aménagement du territoire à horizon 2032. Il est le fruit de plusieurs années de travail et de concertation en tenant compte de plusieurs contraintes imposées par l'État, comme l'objectif du Zéro Artificialisation Nette en 2050, ou par la Région à travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET). Le PLUi-H est co-construit par Plaine Limagne, ses communes et tous les partenaires : État, Région, Département, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture... Chacun ajoute sa contribution pour permettre un développement cohérent et durable du territoire.

Le PLUi-H remplacera de fait, lorsqu'il sera approuvé, les documents communaux : cartes communales, plans locaux d'urbanisme et plans d'occupation des sols.

Les composantes du PLUi H

- **PADD : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables** expose les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la communauté de communes pour les années à venir. Il se construit en articulation avec d'autres documents de planification externes en s'imposant à l'intercommunalité. Le PLUi-H est le fruit d'une réflexion et d'une stratégie commune pour Plaine Limagne.
- **Plan de zonage et règlement** : Le plan de zonage et le règlement servent de base aux autorisations d'urbanisme (Permis de construire notamment). Ils traduisent les orientations données par le PADD sur les cartes sous forme de zones. Ces dernières peuvent par exemple être Urbaines (U), Naturelles (N), Agricoles (A). Elles sont représentées graphiquement sur le plan de zonage, ce qui permet d'identifier dans quelle zone se situe une parcelle, et par extension avoir accès au règlement spécifique de la zone.
- **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : Ce sont des documents complémentaires, composés d'un plan et d'une notice explicative, qui définissent plus précisément les projets attendus dans certains secteurs pré-identifiés. Si elles n'imposent pas une conformité au projet à venir, elles requièrent une compatibilité de ce dernier avec les orientations définies (insertion architecturale, urbaine et paysagère ; mixité fonctionnelle et sociale ; qualité environnementale et la prévention des risques ; stationnement ; transports en commun ; voies et réseaux).
- **Les annexes** : Ces documents permettent une gestion plus fine de l'urbanisme, ou apportent des compléments d'information. On y trouve par exemple les plans de servitudes d'utilité publique ou des plans de réseaux (assainissement, eau potable, ...)

ZOOM SUR Le ZAN

Le **Z**éro **A**rtificialisation **N**ette (ZAN) est un principe d'urbanisme instauré par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui vise à protéger les espaces agricoles et naturels.

Afin de limiter l'étalement urbain et de favoriser la rénovation des logements déjà existants, l'État demande à ce que chaque mètre carré gagné sur des terres agricoles et naturelles soit compensé par une renaturation ailleurs.

Avec le ZAN, le terrain constructible n'est plus la norme mais l'exception.

Cette notion impacte donc fortement le PLUi qui ne se contente plus de définir ce qui est constructible et ce qui ne l'est pas, mais qui définit là où l'habitat devra être densifié, renouvelé ou construit, et quelles compensations devront être faites.

Quelles orientations pour le futur

Les élus de Plaine Limagne ont déterminé, dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), 3 priorités pour le PLUi-H :

1

Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire

Plaine Limagne est un territoire très dynamique démographiquement, et qui doit permettre aux nouveaux habitants de s'installer dans un cadre de vie agréable. Compte tenu des contraintes du ZAN, cela implique de travailler à valoriser le parc de logements déjà existants, à proposer des logements plus petits et plus adaptés et à travailler sur les mobilités.

2

Valoriser un cadre de vie de qualité

Plaine Limagne est un territoire rural situé en périphérie de plusieurs pôles urbains. Cette caractéristique doit être maintenue que ce soit d'un point de vue paysager (panoramas) ou patrimonial (bourgs de caractère), mais également agricole et naturel.

Le développement doit se faire de manière harmonieuse et en continuité de l'existant. La préservation du cadre de vie passe aussi par la préservation du bon fonctionnement écologique du territoire, en contrôlant la consommation foncière et en préservant les corridors écologiques (trames vertes et bleues).

3

Conforter l'économie et l'emploi local

Le dynamisme de Plaine Limagne passe aussi par l'économie et le commerce. Le PLUi doit permettre de concilier la préservation du foncier agricole et l'évolution des pratiques avec une stratégie de développement de l'industrie et du commerce. Ceci implique de maintenir et de développer des activités commerciales dans les bourgs sous forme de petits commerces tout en soutenant les exploitations agricoles en place ou nouvelles. Enfin, l'économie passe aussi par le développement des activités touristiques que le PLUi souhaite promouvoir.

Où en est-on ?

Juin 2024
organisation de réunions de concertation avec les habitants pour présenter les principaux objectifs du PLUI-H

4e trimestre 2024
arrêt du document par le Conseil communautaire

2e trimestre 2025
enquête publique et consultation des partenaires publics

Fin 2025
validation définitive

2026
entrée en vigueur

Pour aller plus loin...

- **Documentation juridique :** www.club-plui.logement.gouv.fr
- **En savoir plus sur le ZAN :** www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols
- **Suivre l'avancée du PLUi Plaine Limagne :** www.plainelimagne.com/urbanisme
- **Pour tout autres renseignements :** envoyez un mail à urbanisme@plainelimagne.fr ou une lettre à Communauté de communes Plaine Limagne - Service urbanisme 158 Grande rue - BP23 - 63260 Aigueperse

À VOUS LA PAROLE

Vous souhaitez participer à l'élaboration du PLUi-H, nourrir les débats et aider à construire l'avenir de notre territoire ? Apportez votre contribution au registre de concertation !
RDV au siège de Plaine Limagne à Aigueperse.

Le registre n'a pas vocation à recenser les demandes à caractère privé. Celles-ci doivent être soumises lors de l'enquête publique.

HABITAT

OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un levier pour mieux financer les travaux de réhabilitation du parc privé (énergie, autonomie, insalubrité), par l'accompagnement des propriétaires confié par la collectivité, à un opérateur dont le financement est pris en charge par la collectivité et l'Anah.

L'OPAH constitue le principal outil d'intervention publique sur les territoires pour rénover l'habitat et redynamiser la commune. L'OPAH permet de cibler l'action à l'échelle d'un périmètre défini pour chaque commune. Contrairement au PIG (Programme d'Intérêt Général) départemental, l'OPAH ne concerne pas toute la commune.

L'OPAH de Plaine Limagne concernera les centres-bourgs de Maringues, Aigueperse et Randan. Elle sera opérationnelle de 2024 à 2027.

Les principaux enjeux de l'OPAH sont les suivants :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.
- Encourager l'installation de jeunes ménages avec une réflexion sur l'accession dans l'habitat ancien.
- Accompagner financièrement et administrativement les ménages les plus modestes dans leur projet de travaux.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Développer l'offre de logements locatifs sur le territoire.
- Encourager la rénovation des logements dégradés, souvent vacants.
- Accompagner socialement pour inciter à la rénovation.

Les autres communes sont éligibles au PIG départemental.

COMMENT ça marche ?

L'OPAH sera pilotée par un animateur, mandaté par Plaine Limagne, qui accompagnera les ménages les plus modestes à monter les dossiers et à suivre les travaux. Un dispositif d'avance de subventions sera également mis en place pour permettre de mener les travaux avec la SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété).

ECONOMIE D'ÉNERGIE

SALUBRITÉ

SÉCURITÉ

ADAPTATION

COMBIEN CELA va coûter ?

L'OPAH est estimée à 1 723 000 euros sur les trois prochaines années, sous forme de subventions versées aux ménages ou de frais administratifs pour accompagner au montage des dossiers.

QUI PILOTE le projet ?

L'OPAH est réalisée par Plaine Limagne, en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), et les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan.

Plus d'infos :
www.plainelimagne.com/habitat/

Contact :
franceservices@plainelimagne.fr ou au 04 73 86 37 80

Centre Intercommunal d´Action Sociale

Le décret 2023-608 du 13 juillet 2023 impose un rapprochement entre les services d'aide et de soin à domicile. D'un autre côté, dans le cadre du projet de territoire Plaine Limagne 2030, les élus du conseil communautaire ont voté une réorganisation du service de maintien à domicile.

Aujourd'hui, le service est assuré par le CIAS de Riom-Limagne et Volcans, le CIAS de Thiers-Dore et Montagne et le SIASD de Lezoux. Afin de simplifier le service et de le rendre plus efficient, Plaine Limagne travaille à harmoniser le service sous l'égide d'un centre intercommunal d'action sociale en partenariat avec le SIASD de Lezoux. Il centralisera toutes les interventions en soin et en aide à domicile, ainsi qu'un service de portage de repas pour toutes les communes du territoire. Seules les communes d'Aigueperse et Randan conserveront un service de portage de repas propre.

A compter du 1er janvier 2025, un seul interlocuteur pour toutes vos démarches, le CIAS Plaine Limagne.
Afin d'assurer une continuité de service, les bénéficiaires de prestations à domicile conserveront leurs intervenants actuels.

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur www.plainelimagne.com

ÊTRE ACCOMPAGNER pour mieux rester chez soi

Bénéficier d'une présence et de services à domicile est important suivant votre situation :

- vous êtes autonome avec seulement quelques difficultés à réaliser certains gestes ;
- vous êtes en perte d'autonomie avec des difficultés à réaliser des actes essentiels de la vie quotidienne ;
- vous revenez chez vous après avoir été hospitalisé ;

Plaine Limagne et ses Drôles d'aidant.e.s sont là pour vous aider, mais aussi pour vous proposer des ateliers, des sorties pour recréer du lien social, rompre avec la solitude, avoir quelques obligations quotidiennes pour atteindre les objectifs du jour...

Vous aussi vous souhaitez rendre service aux autres ?

Devenez un/une drôle d'aidant.e.

Envoyez-nous un mail à contact@plainelimagne.fr

LES ESTIVALES

... JUILLET

VEN.19 JUILLET	CONCERT TRIO ALPHA FESTIVAL MUSIQUES VIVANTES - 40E ÉDITION	Musique	Musiques Vivantes	Thuret
DU LUN.29 JUILLET AU VEN.9 AOÛT	LES ESTIVALES - LAURE BERRY	Exposition	Plaine Limagne	Maringues
DU MAR.30 JUILLET AU MAR.29 OCT.	RÉSIDENCE DE CRÉATION DE MARIELSA NIELS	Exposition	Plaine Limagne	Aigueperse

AOÛT

DIM.4 AOÛT	FÊTE MÉDIÉVALE	Animation	Culture Nature	Montpensier
DU LUN.12 AU VEN.23 AOÛT	LES ESTIVALES - ROGER CHASTEL	Exposition	Plaine Limagne	Aigueperse
DU LUN.26 AOÛT AU VEN.6 SEPT.	LES ESTIVALES - CLAUDE BALLY	Exposition	Plaine Limagne	Maringues

SEPTEMBRE

DIM.1ER SEPT.	EFFIATOISE - 6E ÉDITION	Sport	AS Effiatoise	Effiat
DU LUN.9 AU VEN.20 SEPT.	LES ESTIVALES - ALAIN GÉRANT	Exposition	Plaine Limagne	Aigueperse
VEN.13, SAM.14, VEN.20, SAM.21 SEPT.	NOCTURNES D'AIGUEPERSE	Théâtre	Marie de Berry	Aigueperse
DU LUN.30 SEPT. AU JEU.7 NOV.	COLLECTION PAR MANUEL ALBA, CLOTILDE FRANCILLON, AURORE JOLY ET EMMA STÉVENOT	Exposition	Plaine Limagne	Aigueperse

Plaine Limagne
Communauté de communes Plaine Limagne
158. Grande rue - BP23 - 63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 89 80
www.plainelimagne.com
du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h